

1. PROPRIETES :

DETERQUAT CLMAX est un produit liquide alcalin chloré à fort pouvoir moussant. Utilisé avec un canon à mousse, il permet le nettoyage des surfaces verticales.

DETERQUAT CLMAX s'utilise dans tous les types d'industries Alimentaires, industries de la viande, laiterie, Industrie du poisson, industries pharmaceutiques et cosmétiques.

DETERQUAT CLMAX est :

- Bactéricide,
- Levuricide,
- Fongicide,
- Mycobactéricide,
- Sporicide,

selon les normes européennes en vigueur.

Grâce à la synergie de ses tensioactifs, du chlore et de la soude, DETERQUAT CLMAX présente une très grande capacité à dégraisser.

DETERQUAT CLMAX est à base de soude.

La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°56727.

DETERQUAT CLMAX est soutenu au niveau du règlement Biocide 528/2012 en TP4 et TP2.

DETERQUAT CLMAX s'utilise en alternance avec un acide spécial circuit, de manière à assurer un nettoyage complet et économique.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (CE) 834/2007 (et ses amendements).

2. MODE D'EMPLOI ET EFFICACITE BIOCIDALE :

Avant tout nettoyage, procéder au rangement, balayage et pré-lavage.

Utiliser la solution préparée immédiatement après dilution.

Ne pas stocker la solution préparée.

Application par traitement des surfaces ouvertes par des générateurs de mousse ou par des satellites de distribution.

Effectuer un pré rinçage des surfaces si nécessaire pour retirer l'excédent de saletés.

Pour les applications par essuyage humide, appliquer le produit à l'aide d'une lingette, microfibre ou lavette préalablement immergée dans le produit dilué. Frotter si nécessaire pour enlever les souillures adhérentes.

Utiliser le produit à la dose adéquate selon le mode d'application.

A l'issue du temps de contact, les surfaces doivent être rincées à l'eau potable (par aspersion, trempage ou essuyage humide selon le mode d'application) puis essuyées ou séchées à l'air libre. Si nécessaire, les surfaces peuvent être brossées avant rinçage.

Sur les surfaces verticales, avec un canon à mousse, pulvériser de bas en haut, laisser agir quelques minutes (au moins 15 mn) puis rincer, à l'eau potable, de haut en bas.

La vidange du bac, les eaux de rinçage et résidus de produit doivent être dirigés vers les égouts pour traitement en station d'épuration. Pour les sols, sécher en raclant vers les siphons de sols à l'aide d'une raclette.

Pour des actions spécifiques et ciblées en fonction de votre secteur d'activité et de vos protocoles internes, consulter le tableau détaillé ci-dessous (voir page 2).

Détail des propriétés biocides :

EFFICACITE	Norme	TEMPS	T°C		Souches	Dilution
BACTERICIDIE						
P2E2 efficacité bactéricide (<u>surface ouverte</u>)	EN13697	5 min.	20°C	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine) Conditions de saleté en viande (3 g/L albumine bovine + 3 ml érythrocytes de mouton)*	<i>Enterococcus hirae</i> , <i>Escherichia coli</i> , <i>Pseudomonas, aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Salmonella Typhimurium</i> <i>Listeria monocytogenes</i>	3%***** <i>Salmonella Typhimurium</i> 1%***** <i>Listeria monocytogenes</i> 2%*, 2,5%, 1,5%
		5 min.	50°C			
		1 min.	60°C	Conditions de saleté en pharmaceutique/cosmétique (5 g/L sodium dodecyl sulphate)***	<i>Enterococcus faecium</i>	1%***
LEVURICIDE/FONGICIDIE						
P2E2 efficacité levuricide (<u>surface ouverte</u>)	EN13697	5 min.	20°C	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine)	<i>Candida albicans</i>	1,5%** (2%***)
		15 min.	20°C		<i>Aspergillus brasiliensis</i>	4%*****
		5 min.	50°C	Conditions de saleté en viande (3 g/L albumine bovine + 3 ml érythrocytes de mouton)*	<i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i>	<i>Candida</i> 1%****1.5%), <i>Aspergillus</i> 2%*(1.5%***)
		1 min.	60°C	Conditions de laiterie (10 g/L lait écrémé)** Conditions de saleté en pharmaceutique/cosmétique (5 g/L sodium dodecyl sulphate)***	<i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i>	<i>Candida</i> 1% (0.5%) (1.5%), <i>Aspergillus</i> 2% (2.5%)(1.5%)
MYCOBACTERICIDIE						
P2E1 efficacité mycobactéricide (<u>surface ouverte</u>)	EN14563	15 min.	20°C	Conditions de saleté générale (3 g/L albumine bovine) Conditions de saleté en viande (3 g/L albumine bovine + 3 ml érythrocytes de mouton)*	<i>Mycobacterium terrae</i> <i>Mycobacterium avium</i>	4%*
SPORICIDE						
P2E2 efficacité sporicide (<u>surface ouverte</u>)	EN13697	15 min.	20°C	Conditions de saleté (3 g/L albumine bovine)	<i>Bacillus subtilis</i> <i>Clostridium sporogenes</i>	5%**
		15 min.	50°C	Conditions de laiterie (10 g/L lait écrémé)**		4%**

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE :

a. Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution :

- Prendre 50 ml de produit à doser
- Ajouter 10 ml de thiosulfate de sodium (1 N)
- Ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénolphtaléine (la solution devient rose)
- Doser avec le réactif HCl (N/ 4) jusqu'à décoloration complète (la solution devient incolore).

- Résultat volumique (v/v) :
Concentration en % volumique= chute de burette de HCl (N/4) X f
Concentration en g/ l = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10
f = 0,2356 (facteur de titrage volumique).

- Résultat massique (p/p) :
Concentration en % massique = chute de burette de HCl (N/4) X f
Concentration en g/ kg = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10
f = 0,2749 (facteur de titrage massique).

b. Mesure de la conductivité :

La courbe de conductivité est à demander au service commercial.

ATTENTION :

- La mesure de la conductivité est sensible à la dureté de l'eau pour certain produit.
- Bien vérifier votre dureté et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. La courbe de conductivité a été réalisée avec le conductimètre WTW 3110.

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide visqueux jaune
Pouvoir moussant :	Moussant
pH pur :	> 12
pH à 1% :	12,5 +/- 0,50
Densité :	1,16 g/cm ³ +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Type de préparation :	TP2 : Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. TP4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Substance active :	Hypochlorite de sodium (N° CE : 231-668-3) à 58 g/L, soit 5.00 % de chlore actif.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) n°648/2004) :	Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique, phosphonates, agent chloré. Désinfectant.
Phosphore :	0,37 g/L
Azote total :	01,77 g/L
Chlorures :	59,10 g/L
DCO :	81,80 g/L
DBO 5 :	5,25 g/L

5. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Bidon de 24 kg. Réf. 002095102.
- Fût de 240 kg. Réf. 002095103.
- Container de 1100kg. Réf. 002095104.

6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

Conforme au règlement européen agriculture biologique CE 834/2007 (et ses amendements)

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).

En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment.

Ne jamais mélanger DETERQUAT CLMAX et UN PRODUIT ACIDE.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0951) : + 33 (0)3 83.22.50.50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

N° de révision 13-12-2019 V3.1